

INSCRIPTIONS MASTERS

Session d'examens de rattrapage d'automne 2023

Cher·ères Etudiant·es,

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à votre inscription aux examens de la session de rattrapage d'automne 2023.

INSCRIPTIONS

- Du **lundi 17 juillet au dimanche 30 juillet 2023 (23h59)** sur <https://hecnet.unil.ch/inscriptions> (login UNIL). En cas de problème: helpdesk@unil.ch.
- Le mémoire de master est considéré comme un enseignement, veuillez-vous y inscrire si vous pensez présenter votre mémoire entre maintenant et le 6 septembre 2023.

INSCRIPTIONS TARDIVES

- Du **lundi 31 juillet au vendredi 11 août 2023 (midi)** moyennant une taxe de CHF 200.-
- Contactez-nous par email pour recevoir les coordonnées e-banking.
- Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte et aucun motif d'excuse ne sera valable.

INSCRIPTIONS AUX ENSEIGNEMENTS HORS HEC

- Veuillez-vous renseigner et respecter les consignes, délais et procédures de l'Université, voire de la Faculté qui vous accueille. Une fois inscrit·e, vous devez nous transmettre une copie de cette inscription afin de l'inclure dans votre cursus.
- Pour l'Ecole de Biologie, vous devez vous inscrire pour les cours/examens AVANT LE 27 JUILLET 2023, via biologie-etudiants@unil.ch.

DESINSCRIPTIONS/MODIFICATIONS

- Durant les 2 semaines d'inscriptions (sans taxe), vous pouvez vous désinscrire ou modifier vos inscriptions en ligne.
- Durant les 2 semaines d'inscriptions tardives, vous pourrez vous désinscrire moyennant une taxe de CHF 200.- en nous adressant votre demande par email.

SESSION D'EXAMENS DE RATTRAPAGE D'AUTOMNE 2023

- Du **lundi 21 août au 9 septembre 2023 (y compris les samedis)** – Consultez notre [calendrier académique](#) pour de plus amples informations.

PUBLICATION DES HORAIRES D'EXAMENS

- **Mi-août 2023**
- Nous vous rappelons que nous ne sommes pas tenus responsables d'éventuelles collisions d'horaires d'examens pour les étudiant·es qui suivent des cours hors HEC ou hors plans d'études.

DURÉE DES ÉTUDES

- Si vous dépassez votre durée des études, vous serez déclaré en échec définitif. Référez-vous à votre [règlement d'études](#) pour connaître les durées.
- Pour juste motif, vous pouvez demander la prolongation de la durée de vos études en écrivant un courrier recommandé à l'Administration des cursus Master avec les pièces justificatives et ce, avant la fin de votre dernier semestre. La Faculté peut prolonger votre durée d'études jusqu'à 2 semestres au maximum.

Nous vous souhaitons plein succès dans la poursuite de vos études et restons à disposition pour toute information complémentaire.

Administration des cursus Master

Service de l'enseignement et affaires étudiantes

HEC Lausanne

Université de Lausanne | CH-1015 Lausanne

Internef 258 | T. +41 21 692 33 13/61 et +41 21 692 34 12